



# Fête du Club EUSKAL PARAVROUM

Le samedi 21 Mai 2011

## Feuille d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postale :

Ville :

N° Portable :

E-mail :

Marque du moteur :

Voile :

N° identification :

Assurance :

N° de contrat :

Date de validité :

**Tarif pour le repas 20 € . Nombre de personne : .....X 20 €=..... (chèque encaissé le 20/05)**

**Consignes de sécurité** : Seul, le pilote est responsable de sa décision d'effectuer son vol. Le port du casque est obligatoire pour tous les vols sur la base ULM de St Pée/Nivelle pour toute la durée du séjour. Aucune manœuvre considérée de voltige ou considérée dangereuse n'est autorisée aux abords de la piste. Le tour de piste s'effectue secteur sud. En dehors des exercices, après décollage, le pilote doit dégager la zone par le secteur sud. A son retour, le pilote doit effectuer une verticale terrain afin d'assurer la sécurité avec les autres aéronefs en tour de piste. Le survol de l'agglomération de St Pée sur Nivelle, des abords du Lac et de la ferme à proximité est formellement interdit. Le Pays Basque est une terre d'élevage et de tradition, il est donc fortement recommandé d'éviter le survol des troupeaux et des zones de chasse (palombières par exemple). Attention, la frontière Franco-espagnole est proche, pour rappel, le franchissement de frontière doit faire l'objet d'un dépôt de plan de vol. Chaque pilote, en tant que commandant de bord, est censé respecter la réglementation aéronautique ainsi que les règles élémentaires de sécurité et reste seul responsable des vols qu'il décide d'effectuer et de leurs conséquences. **Par la signature de la feuille d'inscription, le pilote s'engage ; à voler uniquement avec le matériel noté sur la présente feuille, reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des consignes écrites qui lui auront été transmises, s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation aérienne dans son ensemble qui incombe à la responsabilité du commandant de bord et dégage de toutes responsabilités l'exploitant de la base et l'ensemble des membres du bureau du club EUSKAL PARAVROUM dans son ensemble. L'inscription sera validée uniquement à réception de la feuille d'inscription et les copies de la carte d'indentification, l'attestation d'assurance et le brevet et d'un chèque du montant total (encaissé le 20/05 sauf annulation des organisateurs).**

« Lu et approuvé »

Signature :



